

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CE2A 2017

DEVIS ET PROFORMA

L'offre de l'entreprise reste valable pendant la durée mentionnée dans celle-ci. L'offre de l'entreprise ne formera contrat qu'à compter de la signature d'une commande par le client.

ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Toute commande passée par nos clients entraîne l'acceptation EXPRESS et SANS RÉSERVE de nos conditions générales de vente. Les conditions générales divergentes figurant sur le bon de commande de nos clients sont de convention express, NULLES et DE NUL EFFET. La commande engage l'acheteur par la seule signature du bon de commande. Le vendeur dispose d'un délai de huit jours à compter de la réception du bon de commande pour l'accepter ; son refus de contracter dans ledit délai ne pouvant donner lieu à indemnité au profit de l'acheteur. Toute commande passée par téléphone, donnera lieu à l'émission d'un Accusé de Réception de Commande adressé à l'acheteur qui peut dénoncer ou modifier sa commande dans un délai de trois jours ouvrables ; passé ce délai la commande sera considérée comme confirmée et exécutable par le vendeur selon les termes de son Accusé de Réception de Commande.

CONDITIONS DE VENTE

Les catalogues, prospectus et tarifs édités et diffusés par le vendeur ne constituent pas des offres fermes et ne sont pas contractuels. Celui-ci se réserve le droit d'y apporter à tout instant, sans préavis, toute modification, tant en ce qui concerne les caractéristiques des modèles que leur prix.

DÉLAI

En principe, la plupart des produits présentés dans le catalogue tarif sont disponibles sauf certains modèles de dimensions importantes et les livraisons peuvent intervenir dans un délai maximum de dix jours ouvrables. Les délais ne démarrent qu'à la réception de la commande signée par le client. Ces délais ne peuvent être respectés que dans la mesure où le vendeur est lui-même régulièrement approvisionné. En aucun cas de retard de livraison, il ne peut être réclamé des indemnités de retard.

PRIX

Les prix figurant dans ce tarif sont donnés à titre indicatif en Euros et hors TVA. Ils sont susceptibles de variation sans préavis, notamment en cas d'évolution des devises étrangères.

REPRISE DU MATÉRIEL

Aucun retour ne pourra être accepté sans l'accord express écrit de nos services, même en cas de garantie. Un abattement de 15 % sera déduit du prix de reprise en cas de retour de matériel neuf avant deux mois maximum à compter de la date de la facture. Une moins-value supplémentaire pourra être appliquée en cas de re-conditionnement nécessaire pour la remise en rayon du matériel retourné.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf accord express du Service financier, la première commande est payable au comptant avant expédition et sans escompte. Les prix de ce tarif sont établis pour des règlements par LCR sans acceptation à 45 jours fin de mois. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. Sur nos accusés de réception nos prix et nos délais ne sont donnés qu'à titre indicatif. Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de toutes les commandes en cours et de plus, donner lieu de plein droit, au paiement des intérêts de retard calculés en fonction du taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 10 points (art.1441-6c.com) ainsi que d'une indemnité pour frais de recouvrement de 40 euros selon l'article 1441-13 du code de commerce. Toutes commandes de pièces détachées pour un montant inférieur à 150 Euros sont payables au comptant à la commande. La contestation d'une partie des équipements livrés n'autorise pas le client à ne pas s'acquitter des sommes dues aux titres des équipements non contestés.

EXPÉDITION

De convention express la livraison est réputée faite dans les magasins du vendeur. Dans ces conditions les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de franco. Il appartient donc à l'acheteur, dans tous les cas, de vérifier les marchandises à l'arrivée de l'expédition chez lui et, le cas échéant, de mentionner les réserves qui s'imposent sur le bon de livraison qu'il devra ensuite confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur. (Seul un descriptif détaillé et précis sera pris en compte). Les expéditions de matériels neufs se font franco de port et d'emballage en France métropolitaine pour toute commande au moins égale à 750 Euros net HT. Pour toute commande inférieure à ce montant un forfait de participation et d'expédition de 50 Euros net HT sera facturé. Ce forfait sera réduit à 25 Euros net HT pour une livraison d'un colis unique. Les expéditions de pièces détachées seront facturées au coût réel de la Poste. Pour toutes les commandes : les frais de port EXPRESS restent à la charge de l'acheteur. En outre, pour toute commande d'un montant inférieur à 60 Euros HT, un forfait supplémentaire de traitement de la facture de 10 Euros HT sera facturé. Dans le cas de livraison en franco, nous gardons la liberté du choix des transporteurs.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété au profit de l'acheteur ne sera effectif qu'après paiement intégral du prix par celui-ci, et ce, même en cas de procédure collective. De la clause de réserve de propriété, il ressort que l'acheteur est dans la situation d'un simple détenteur de marchandise, tenu d'informer les tiers de cette situation et devant assurer lesdites marchandises placées sous sa responsabilité, tant que le paiement intégral n'est pas effectué. En aucun cas, l'entreprise ne pourra voir sa responsabilité engagée pour pertes et dommages indirects et immatériels, notamment perte d'exploitation, de production, d'utilisation, surcoûts de fonctionnement et de réclamation de tiers. Les parties conviennent dans tous les cas que la responsabilité qui pourrait découler pour elles d'un manquement quelconque à l'une ou l'autre de leurs obligations sera limitée à la réparation des dommages matériels et directs prévisibles lors de la signature du contrat, et ne saurait dépasser un montant égal à cinq pour cent (5 %) du montant HT du contrat, toutes causes confondues.

GARANTIE

La garantie est d'un an à dater de la livraison contre tous vices de construction, sauf pour les pompes de chantier triphasées où la garantie est de 2 ans. Seuls nos services ou un représentant dûment habilité sont aptes à juger si la garantie est applicable et après retour du matériel en notre atelier. Cette garantie ne s'applique pas dans le cas de détérioration due à un emploi anormal comme par exemple : marche à sec, gel, branchement électrique incorrect, dégâts causés par la foudre, non-respect des instructions d'utilisation... Notre responsabilité se limite au remplacement des pièces reconnues par nous défectueuses sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée. Les frais de dépose, DE PORT ALLER ET RETOUR et de repose sont exclus de garantie. Notre responsabilité après livraison est couverte par une assurance responsabilité civile à concurrence de 2,5 millions d'euros. Les avis et conseils, les indications techniques, les propositions, que nous pouvons être amenés à donner ou faire, n'impliquent de notre part aucune garantie. Il ne nous appartient pas d'apprécier les cahiers des charges ou descriptifs fournis. C'est au client de vérifier l'adéquation entre le choix du matériel et les conditions réelles d'utilisation.

LOI APPLICABLE - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE

Le contrat de vente sera exclusivement régi par la loi française. Tout litige non réglé à l'amiable qui pourrait résulter de l'interprétation de l'une des clauses ci-dessus ou de la vente elle-même, sera de convention express soumis au tribunal de commerce d'Aix-en-Provence.